



LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du bureau

du 25 juin 2015

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quinze, le 25 juin, à 18 heures 10, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 à ORLEANS (45000).

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,
Date de la convocation du Bureau : 18/06/2015

ETAIENT PRESENTS :

BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , Mme Béatrice BARRUEL
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUT
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO
MARDIE : M. Christian THOMAS donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET
OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT donne pouvoir à M. Jannick VIE
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Michel MARTIN , M. Philippe LELOUP , M. François LAGARDE
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée **29**
Nombre de délégués en exercice **29**
Quorum **15**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 7 mai 2015.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 7 mai 2015.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Fleury-les-Aubrais - Lotissement du Clos des Escures (rue Odette Grelet, rue Joseph Souchet, rue Jean Jaurès) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Fleury les Aubrais pour les ouvrages situés dans le Lotissement du Clos des Escures (rue Odette Grelet, rue Joseph Souchet, rue Jean Jaurès),

- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

ASST 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Lotissement Les Cèdres de Saint-Jean (rue Olympe de Gouges) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a :

- approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle pour les ouvrages situés dans le Lotissement des Cèdres de Saint-Jean (rue Olympe de Gouges),

- autorisé Monsieur le Président à signer ledit procès-verbal.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Foncier - Fleury les Aubrais / Saran - Voie de liaison RD2020-RD2097- Echange de propriétés immobilières - Approbation d'une promesse d'échange et d'un acte de vente à passer avec la société John Deere.

- Le bureau a :

- décidé de réaliser un échange à surface et valeur équivalentes selon les conditions suivantes :

- d'une part, céder à la société John Deere dans une première phase un terrain boisé situé lieudit « la foulonnerie » à Saran , d'une superficie arpentée de 84 m² cadastré section AL numéros 111 et situé lieudit « Planquine » à Fleury les Aubrais d'une superficie arpentée de 9351 m² section BN numéro 64, cédés à 19 962 €, s'agissant de fonciers situés en zone UI au plan local d'urbanisme de la commune de Saran et en zone N au plan local d'urbanisme de la commune de Fleury les Aubrais. Puis cession aux termes des travaux de la voirie, d'un terrain boisé situé lieudit « Planquine » à Fleury les Aubrais d'une superficie arpentée de 13922 m² section BN numéro 65, et d'une superficie arpentée de 1164 m², section BN numéro 67, cédés à 30 192 € s'agissant de fonciers situés en zone en zone N (espace boisé classé) au plan local d'urbanisme de la commune de Fleury les Aubrais et des portions de voie pour une emprise de 2003 m² située rue de la foulonnerie à Fleury les aubrais et 5960 m² située rue de la Tuilerie à Saran, après les avoir acquises auprès des communes concernées, paiement des frais inhérents à cette mutation à la charge la communauté d'agglomération, cédées à 39 815€.



- d'autre part, acquérir auprès de la société John Deere dans une première phase un terrain situé 9101 rue de la halte à Saran, d'une superficie arpentée de 9366 m² cadastré section AL numéros 113, objet de la déclaration d'utilité publique et situé lieudit « Planquine » à Fleury les Aubrais d'une superficie arpentée de 69 m² section BN numéro 54, cédés à 25 100 € augmenté de 3 500 € d'indemnité de emploi, s'agissant de fonciers situés en zone UI au plan local d'urbanisme de la commune de Saran et en zone N au plan local d'urbanisme de la commune de Fleury les Aubrais. Puis cession aux termes des travaux de la voirie, d'un terrain situé, 9101 rue de la halte à Saran d'une superficie arpentée de 23 049 m² section AL numéro 114, cédés à 61 369 € s'agissant de foncier situé en zone en zone Ui au plan local d'urbanisme de la commune de Saran.
- approuvé la promesse d'échange et l'acte à passer avec la société John Deere,
 - autorisé Monsieur le Président à signer la promesse d'échange et l'acte d'échange correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Habitat-Logement - Projet de PLH 3 - Fiche action n° 14 " Maintenir et développer une offre équilibrée de logements sociaux " - Commune de Saint-Jean-de-Braye - (56 rue de la Mairie) - Acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux (14 PLUS, 6 PLAI) collectifs - Octroi de 14 agréments et attribution de trois subventions - Approbation de deux conventions à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin.

Au titre des 14 logements en PLUS :

Le bureau a :

- approuvé l'attribution de 14 agréments PLUS à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 14 logements, situés 56 rue de la Mairie à Saint-Jean-de-Braye,
- approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 21 054 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 124 847 € TTC pour permettre la construction de 14 logements PLUS, situés 56 rue de la Mairie à Saint-Jean-de-Braye,
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin concernant les 14 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLUS.

Au titre des 6 logements en PLAI :

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 42 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 621 281 € TTC pour permettre la construction de 6 logements PLAI situés 56 rue de la Mairie à Saint-Jean-de-Braye,
- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 32 040 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin sur une assiette prévisionnelle d'opération de 621 281 € TTC pour permettre la construction de 6 logements PLAI situés 56 rue de la Mairie à Saint-Jean-de-Braye,
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin concernant les 6 logements locatifs sociaux financés dans le cadre d'un PLA.,
- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.



VTD 02 - Habitat-Logement - Projet de PLH 3 - Fiche action n° 19 " assurer la reconstitution de l'offre démolie sur les quartiers du contrat de Ville et de l'ANRU " - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (La Cerisaille - avenue Jacques Douffiagues) - Construction de 18 logements locatifs sociaux PLUS ANRU - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention de 36 430 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 591 505,11 € TTC pour permettre la construction de 18 logements PLUS ANRU individuels, situés avenue Jacques Douffiagues, dans la ZAC de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais,
- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

VTD 03 - Habitat-Logement - Projet de PLH 3 - Fiche action n° 19 " Assurer la reconstitution de l'offre démolie sur les quartiers du contrat de Ville et de l'ANRU " - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (le Petit Bois - rue du Petit Bois et rue de l'Autruche) - Construction de 6 logements locatifs sociaux PLUS ANRU individuels - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention de 15 120 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 018 261,88 € TTC pour permettre la construction de 6 logements PLUS ANRU individuels, situés dans le lotissement « le Petit Bois », entre la rue du Petit Bois et la rue de l'Autruche à La Chapelle-Saint-Mesmin,
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais,
- autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

VTD 04 - Habitat-Logement - Projet de PLH 3 - Fiche action n° 14 " Maintenir et développer une offre équilibrée de logements sociaux " - Commune de Chécy (La Poste - 15 avenue de Domrémy) - Acquisition-amélioration d'un logement locatif social PLUS collectif - Attribution d'un agrément aux Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a approuvé l'attribution de 1 agrément PLUS aux Résidences de l'Orléanais dans le cadre de la délégation de compétence pour l'acquisition-amélioration d'un logement, situé 15 avenue de Domrémy à Chécy.

VTD 05 - Habitat-Logement - Projet de PLH 3 - Fiche action n° 19 " Assurer la reconstitution de l'offre démolie sur les quartiers du contrat de Ville et de l'ANRU " - Commune de Saint-Cyr-en-Val (le petit Beauthier - rue Basse) - Construction de 3 logements locatifs sociaux PLUS ANRU individuels - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention de 7 560 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 497 174,95 € TTC pour permettre la construction de 3 logements PLUS ANRU individuels, situés dans le lotissement « le Petit Beauthier », rue Basse à Saint-Cyr-en-Val,
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais,



est autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

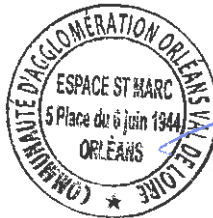
RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Déplacements d'élus - Attribution de mandats spéciaux.

Le bureau a attribué un mandat spécial à Monsieur Philippe LELOUP pour son déplacement à l'ADCF, 22 rue Joubert à PARIS 9ème, pour participer à une commission développement économique et emploi de l'ADCF.

Fait à Orléans, le 29 JUIN 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.